

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 23 MAI 2022 - 52^e ANNÉE - N° 1235 - 4 € -

Le Menhir

Le Quai d'Orsay observera le 2 juin une journée de grève pour la seconde fois en trente ans. Le ministre titulaire a quitté ses fonctions le 21 mai. Il part avec un goût de cendre dans la bouche : l'avant-dernière place du groupe breton à l'Eurovision de la chanson et... la suppression du corps diplomatique.

Sans une telle fronde, Macron n'aurait pas eu besoin de confier le bureau de Vergennes à la plus professionnelle de nos ambassadrices qui s'efforcera de sauver l'honneur et les meubles. Tout se joue autour de la Manche : l'une est rappelée de Londres, l'autre repart à Lorient, « poids lourd » politique de sa chère Bretagne qu'il n'a jamais vraiment quittée tandis que l'autre aura su apprendre des ambitions globales de la Grande-Bretagne post-Brexit. Pour qu'elle ait été privée du Jubilé de platine de la reine, prévu en ce même 2 juin, il fallait vraiment que le feu brûlât dans la diplomatie de la République française. La très médiatique porte-parole de Chirac, Villepin et Juppé succède à un « taiseux » duquel on identifie mal l'apport réel au secteur régalien pendant une interminable décennie de « déclassement français ».

De 2012 à 2022, Le Drian verra son nom associé à l'incroyable fiasco politique de la fort honorable opération militaire *Barakane*. Il n'aura finalement pas réussi à transformer aux Affaires étrangères l'essai marqué à la Défense. Il coule le jour où est battu le Premier ministre australien qui lui aura infligé la gifle la plus retentissante en répudiant son « contrat du siècle ». On connaît le dispendieux VRP des Rafale – et du business breton –. On ne connaît pas le diplomate : Obélix ou Astérix, ses *Mémoires* le diront. ■



© PIXABAY PHOTO MOHAMMED HASSAN

Inflation : comment agir ?

Il y a des causes multiples à la hausse des prix, mais le gouvernement n'a qu'une seule réponse : la distribution d'aumônes sous forme de « chèques »

La Guerre en Ukraine, les conséquences du réchauffement climatique et la spéculation provoquent de l'inflation. Les ménages modestes en souffrent, les riches s'en accommodent ou en profitent. Le nouveau gouvernement s'apprête à

réagir comme l'ancien : par des « chèques » aux pauvres. Des syndicats réclament l'indexation des salaires sur les prix, mais la zone euro implique la contrainte salariale.

L'inflation n'est pas l'affaire des experts. C'est une ques-

tion politique, qui pose le problème de notre soumission à la Banque centrale européenne. C'est l'enjeu de la lutte sociale, qui oppose les riches et les pauvres sur la répartition du revenu national. **L'article de B. La Richardais en page 2.**

L'enfer numérique

La numérisation du monde a des effets dévastateurs. Or les milieux dirigeants jouent les apprentis-sorciers.

Perçu comme un évident progrès, le passage de la 4G à la 5G va provoquer un gaspillage de métaux rares, l'achat de nouveaux téléphones et une surconsommation de données. On ne verra rien à l'œil nu, mais la croissance de dispositifs aussi énergivores que calorifiques va aggraver le désastre écologique. Ce sont des matières

premières, des câbles, des machines perfectionnées qui assurent concrètement la réalité virtuelle !

Dans le livre qu'il consacre à *L'enfer numérique*, Guillaume Pitron révèle l'ampleur de la menace et examine les répliques, pertinentes ou terrifiantes, qui sont envisagées. **L'article de Samuel Bon en page 12.**

Dans ce numéro :

Page 4 : Dérives du football français.

Page 5 : La sécheresse et l'inquiétude des agriculteurs.

Page 7 : Les élections australiennes et la Chine.

Page 11 : La Guerre de Céline.

Page 14 : Elisabeth II : la régence plutôt que l'abdication.

Page 16 : Éditorial : Une autre Europe ?

L'inflation dans la lutte des classes

Le mouvement de hausse des prix aggrave la situation matérielle de nombreux citoyens. Les mesures anti-inflationnistes annoncées en France et à l'étranger visent à différer des conflits sociaux qui ne manqueront pas d'éclater. Les réponses à l'inflation relèvent toujours d'un choix politique.

Coucou, la revoilà ! Les Français avaient oublié l'inflation depuis le succès technique de la « désinflation compétitive » mise en œuvre par la gauche en 1983. Les milieux officiels se sont bien gardés d'expliquer aux Français qu'ils avaient payé cette désinflation d'un très lourd chômage, sans que la « compétitivité » soit au rendez-vous...

Jusqu'à ces derniers mois, on tenait pour acquis qu'un faible taux d'inflation – pas plus de 2 % – était une bonne chose. Puis la reprise de l'activité économique mondiale s'est traduite par de fortes hausses de prix. En 2021, l'inflation atteignait 7 % aux États-Unis, 3 % en Allemagne et 2,8 % en France, et le mouvement s'est accéléré depuis le début de l'année : + 8,5 % sur un an aux États-Unis et + 7,3 % en Allemagne en mars, près de 5 % en France.

Tout le monde constate que cette inflation rogne le pouvoir d'achat et que les citoyens aux revenus modestes sont durement touchés : familles monoparentales, jeunes, ouvriers et employés. Selon une récente étude évoquée par *Le Figaro*, il manque à ces groupes 490 euros en moyenne pour vivre normalement et ce déficit a augmenté de 23 euros en un an.

La plupart des causes actuelles de l'inflation sont bien visibles : aux pénuries de produits provoquées par les arrêts ou le ralentissement de la production au plus fort de la crise sanitaire, s'ajoutent les tensions sur les marchés de l'énergie engendrées par la guerre russo-ukrainienne, la réduction des productions et des exportations agricoles provoquées par cette guerre et par les sécheresses qui frappent l'Europe et l'Asie. Tous ces phénomènes sont aggravés par la spéculation.

Des augmentations de salaires inéluctables. – Face à la perspective d'une inflation forte et durable, il paraît logique de de-



PIXABAY – PHOTO : GERALT

mander l'intervention de l'État. Après la Libération et jusqu'en 1982, les gouvernements ont eu recours au blocage des prix pour les produits de première nécessité. Cette mesure a de nouveau été utilisée en septembre 2021 pour le gaz, et la hausse des tarifs réglementés de l'électricité a été limitée à 4 %. Ce bouclier tarifaire va être prolongé, mais plusieurs candidats demandent le blocage de certains prix alimentaires.

Le prochain gouvernement pourrait se résigner à divers blocages pour apaiser les colères, mais dans les milieux dirigeants, nul ne veut entendre parler de l'échelle mobile des salaires et des prix, mise en

place par le très libéral Antoine Pinay en 1952 et supprimée par le gouvernement socialiste en 1982. On préfère aujourd'hui la politique du chèque qui consiste à donner aux ménages modestes de petites sommes pour compenser, faiblement et tardivement, la hausse du coût de la vie. Cette distribution d'aumônes, sous la forme de chèque essence ou de l'indemnité inflation de 100 euros est conçue pour éviter au maximum les hausses de salaires. Escomptant un gouvernement aux ordres, Emmanuel Macron prépare une « loi anti-inflation » qui élargirait ces actions compensatoires en créant un chèque alimentation

pour les foyers modestes et les étudiants.

De telles mesures sont coûteuses – 26 milliards ont déjà été affectés aux chèques anti-inflation – mais le gouvernement préfère acheter du temps plutôt que de convoquer une conférence nationale interprofessionnelle sur les salaires – dont le patronat ne veut pas. Des augmentations de salaire poseraient de sérieux problèmes aux entreprises, puisque la zone euro empêche la dévaluation qui permet d'affronter la concurrence étrangère tout en rémunérant correctement la main-d'œuvre.

Dans les mois qui viennent, nous entendrons de fermes dé-

Sur le mur de Jean Chouan

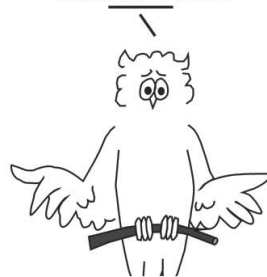
ON M'A BIEN EXPLIQUÉ QUE L'INFLATION N'EXISTAIT PAS, PUISQU'ELLE NE GÊNAIT PAS LE CAPITAL. MON PORTEFEUILLE NE DISAIT PAS ÇA, MAIS IL FAUT CROIRE LES EXPERTS.



ALORS MAINTENANT QUE LE CAPITAL AUSSI EST ATTAQUÉ, JE SUIS TRANQUILLE : L'UE VA S'EMPRESSER D'AGIR AVEC TOUTE SON ÉNERGIE !



MAIS ELLE EST FACE À DEUX CHOIX CONTRADICTOIRES : SE SOUCIER DES REVENUS DU CAPITAL OU DU POUVOIR D'ACHAT DES CITOYENS.



ALLEZ, JE PRENDS LES PARIS. D'APRÈS VOUS, QUELLE SERA SA PRIORITÉ ?



clarations sur la lutte contre l'inflation mais nous n'oublions pas que tout gouvernement français est soumis aux contraintes générales de la zone euro et aux décisions de la Banque centrale européenne (BCE). Cet organe parfaitement antidémocratique a été fondé sur des conceptions erronées : le lien entre inflation et quantité de monnaie, qu'il faudrait réguler par le biais des taux d'intérêt. Comme la BCE est chargée de lutter contre l'inflation – sans se soucier du chômage –, de soutenir l'activité par l'injection de monnaie et d'éviter une nouvelle crise de la dette, elle ne peut qu'échouer dans l'une ou l'autre de ses tâches et finalement dans les trois : si elle augmente les taux d'intérêt cet été, elle ralentira l'activité et creusera la dette publique dans des proportions variables selon les pays.

Ce ne sont pas des experts qui trancheront les débats monétaires mais la lutte des classes. La « désinflation compétitive » a marqué la victoire des créanciers, que l'inflation pénalise, sur les débiteurs que l'inflation avantage – et depuis 1983 les gouvernements ont toujours choisi le capitalisme financier et la bourgeoisie rentière contre les salariés. Pour obtenir, avec l'inflation, une redistribution du revenu national selon la justice sociale, il faudra inverser les rapports de force. ■

B. LA RICHARDAIS.

Droite : vers la rénovation ?

La sévère défaite de Valérie Pécresse à la présidentielle a incité, malgré ses conséquences financières, les Républicains à faire preuve de créativité et d'innovation politique.

Avec 543 investitures, le réasidu du parti chiraquien, lui-même ersatz du parti gaulliste des années soixante-dix, fort d'une centaine de députés à l'Assemblée nationale, a lancé le 7 mai sa campagne pour les législatives en « croisant les doigts » pour ne pas voir la petite dizaine de ralliements à la nébuleuse *Ensemble* ! augmenter au cours des prochaines semaines. Créée début mai 2022 par Richard Ferrand, Édouard Philippe et François Bayrou, celle-ci est une coalition de soutien à *Renaissance* (ex-LREM) pour les législatives de juin.

Christian Jacob, le président de LR, a affiché sa satisfaction devant l'invalidation des sombres prédictions de certains qui envisageaient une cinquantaine de défections orchestrées en coulisse par Nicolas Sarkozy, néo-macroniste soucieux, dit-on (mais ce ne sont là que médisances...), de voir disparaître quelques « caseroles » judiciaires en échange de son soutien au président fraîchement réélu... Ce qui a valu à l'ex-président (premier



Christian Jacob. LR pourrait connaître un nouvel échec

effet *kiss cool*) une émouvante déclaration d'amour d'un responsable LR, Aurélien Pradié : « Ce que j'ai le plus appris de Nicolas Sarkozy, c'est le sens de la rupture. C'est sa volonté de rompre avec le chiraquisme qui lui a permis de réussir. Je suis certain qu'il ne m'en voudra pas de dire qu'aujourd'hui, il faut rompre avec le sarkozysme ». Il paraît que (deuxième effet *kiss cool*) la ligne d'indépendance totale vis-à-vis de la macronie voulue par la direction a eu l'avantage de rapprocher des personnalités qui ne se sont pas toujours appréciées, Christian Jacob, Xavier Bertrand et François-Xavier

Bellamy. Alléluia ! Même l'embarrassante faveur qu'Éric Zemmour a accordée à Éric Ciotti, en choisissant de ne pas présenter de candidat dans sa circonscription, ne les perturbe pas vraiment.

Il est vrai que, quand on consulte leur menu législatif 5 priorités pour la France, on en salive d'avance et on voit clairement ce qui les différencie de la majorité présidentielle : « augmentation du pouvoir d'achat ; la lutte contre les déserts médicaux ; rétablir l'ordre dans la rue et à nos frontières, freiner l'endettement public et "libérer" les leviers de production ». Il ne fait aucun doute qu'un menu aussi « disruptif » – et notamment les deux derniers plats – ne pourra que séduire, par sa nouveauté, les nombreux électeurs perdus ainsi que les 28 % d'abstentionnistes affamés !

C'est pourquoi, inspirés par *Reconquête* d'Éric Zemmour sur le point d'envahir la gendarmerie de Saint-Tropez, puis par *Renaissance* qui a rapidement enterré le premier mandat de Macron pour mieux le ressusciter, nous leur suggérons *Rénovation* (de la pensée politique de droite) ! Nous avions d'abord pensé à *Restauration*, mais il semble qu'il y ait un *copyright* dessus... ■

LOUIS DAUVALIE.

L'Écho du net

■ **Nupes.** – Après la réélection sans surprise d'Emmanuel Macron le 24 avril, un « état des lieux » d'une opposition susceptible de constituer au minimum des « chicanes » sur l'autoroute qui semble ainsi s'ouvrir à celui-ci s'avère nécessaire. C'est ce que propose Gabriel Bernardon sur le site *Voix de l'Hexagone* (1) en s'intéressant à la Nouvelle union populaire, écologique et sociale (Nupes) créée par Jean-Luc Mélenchon.

Il y fait d'abord le constat qu'« Emmanuel Macron a été pris de court par la réorganisation de la gauche sous l'impulsion de Jean-Luc Mélenchon. L'agacement observé dans le clan macroniste en dit long sur le prurit que lui cause la constitution improvisée d'une union législative des principaux partis de gauche ».

Puis il souligne que « l'appel de Jean-Luc Mélenchon à la mobilisation en vue d'un "troisième tour pour l'élire Premier ministre" [était] la contrepartie auprès de ses électeurs d'un encouragement, nettement plus appuyé qu'en 2017, à voter Macron contre Le Pen. »

Il s'avère en effet, que « 42 % des électeurs de Jean-Luc Mélenchon ont glissé un bulletin à son nom dans l'urne au second tour ». Cela lui a permis de prendre « l'ascendant sur l'ensemble de ses rivaux à gauche. La répartition des forces au sein même de la Nupes est évocatrice : 326 circonscriptions (soit 56,50 % du total de 577) reviennent aux candidats de la France insoumise ». Comme par ailleurs « les intentions de vote recensées par les différents instituts de sondages laissent espérer à la Nupes une première place en nombre de voix au soir du premier tour, de-

vant *Ensemble* », il peut faire état d'une (petite) victoire politique.

Mais il demeure des incertitudes quant à l'objectif ultime de devenir un opposant de poids au bloc élitiste mondialisé dont Macron est le fondé de pouvoir. En effet, « le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour la désignation des députés pose une difficulté majeure aux forces de gauche. Même un très haut score obtenu le 12 juin n'empêcherait pas les candidats de la Nupes, dépourvus de réserves de voix, de s'incliner en masse une semaine plus tard devant leurs adversaires, les candidats macronistes, LR ou RN. La Nupes pourrait en revanche tirer les bénéfices des triangulaires, une configuration grâce à laquelle ses adversaires se neutraliseraient partiellement » à la condition toutefois d'un faible taux d'abstention « puisque la qualification au second tour est conditionnée, dans chaque cir-

conscription, à l'obtention d'au moins 12,5 % des suffrages des électeurs inscrits sur la liste électorale. Autrement dit, un fort taux d'abstention augmenterait mécaniquement le niveau du seuil de qualification au second tour et réduirait du même coup le nombre de triangulaires ». Vu la tendance d'une part du corps électoral à l'« à quoi bon voter ? », on peut effectivement « estimer extrêmement improbable une victoire de la Nupes et une cohabitation imposée à Emmanuel Macron ».

Nous avons là le résultat des prises de position de la France insoumise « en faveur de courants dits intersectionnels, accompagnés d'une tolérance aux discours communautaristes et racialisés par nature clivants ».

LOÏC DE BENTZMANN.

(1). <https://voixdelhexagone.com/2022/05/15/la-nupes-le-caillou-dans-la-chaussure-demmanuel-macron>

Une histoire d'amour et de ballon

Le 11 mai 2022, le *Red Star Football Club* de Saint-Ouen a été acquis par un fonds d'investissement américain, *777 Partners*, pour 15 millions d'euros environ. Un de plus dans l'escarcelle des fonds de pension.

Le Red Star est un des plus vieux clubs de football français fondé par Jules Rimet en 1897, celui-là même qui, quelques années plus tard, va créer la coupe du monde de football, dont la première édition a lieu en Uruguay en 1930. C'est un catholique social qui pense que la classe ouvrière s'épanouit plus dans les stades que dans les estaminets. Au départ, c'est un club omnisport avec en plus une section littéraire.

Le Red Star va devenir un des premiers clubs professionnels français, conquérir 5 coupes de France de 1921 à 1942 et offrir jusqu'à aujourd'hui 77 internationaux à l'équipe de France. C'est donc un club qui, comme on dit dans le jargon, « a une histoire », dont le stade depuis 1910 est à proximité des puces de Saint-Ouen, au milieu des usines et des logements ouvriers, dont le nom est celui d'un médecin communiste (Bauer) fusillé par les nazis et dont la principale tribune de supporters s'appelle *Rino Della Negra*, jeune joueur d'origine italienne fusillé en 1944 avec ses camarades du groupe Manouchian. Pour beaucoup de supporters, c'est un élément essentiel de l'ADN du club.

Le PSG a été créé, entre autres raisons, pour faire



Le stade Bauer de Saint Ouen, vu depuis la tribune Rino Della Negra.

contrepoids à ce club de la banlieue rouge qui, dans les années 1960, pouvait réunir jusqu'à vingt mille supporters. Le Red Star, c'est le club de la fierté ouvrière, bien au-delà des rangs communistes, un club que l'on soutient de père en fils et maintenant en fille et qui fait partie du patrimoine familial. C'est un maillon de l'éducation populaire dans le 93, où des générations de gamins ont rêvé de jouer.

Mais les temps ont changé. Le club a failli mourir à deux reprises : en 1978 et en 2003. Le football est devenu une énorme tirelire avec ses grands et ses petits scandales. Président depuis 2008 et prin-

cipal actionnaire, Fabrice Hadjad est convaincu qu'il faut de nouveaux actionnaires pour renforcer le potentiel financier du club, pour mener à bout la rénovation d'un stade qui n'est plus homologué pour le haut niveau. La ville de Saint-Ouen elle-même a changé, s'est diversifiée, un peu boboïsée, a mis fin à ses amours avec le PCF et a parfois trouvé qu'on en faisait trop pour le football. Les tribunes de Bauer s'en ressentent. Si *Rino Della Negra* est restée populaire, jeune et contestataire, la tribune centrale est plus âgée, plus mêlée socialement, moins impulsive. Dans le rejet par certains supporters de l'arrivée

du fonds de pension américain, il y a un sentiment de dépossession, de perte d'identité.

777 Partners possède déjà le club de Gênes en Italie, le Standard de Liège en Belgique et Vasco de Gama au Brésil. Il a des parts dans le club espagnol du FC Séville. Finalement, le Red Star, c'est un club de plus dans son escarcelle. Nancy, Auxerre, Bordeaux et surtout Sochaux ont été, eux aussi, absorbés par des fonds de pension ou des groupes industriels. Demain le SCO d'Angers sera américain. Les résultats sportifs ne sont pas toujours, loin s'en faut, à la hauteur des promesses formulées. Le FC Sochaux a même failli mourir victime d'un escroc chinois.

Pourquoi investit-on en France ? Pour les droits de télévision mais aussi pour les centres de formation de très haut niveau qui recèlent des pépites intéressantes à vendre. Si le Red Star remonte en ligue 2, et devient professionnel à nouveau, ses sections jeunes pourront être intégrées dans un véritable centre de formation homologué et trouver des pépites : au Red Star, on sait faire. L'argent, le club de Saint-Ouen en a besoin, c'est vrai. Mais il veut aussi garder son âme. ■

MARC SÉVRIEN.

La quinzaine sociale

■ **Hasard du calendrier ?** – La Cour de cassation a attendu l'issue de l'élection présidentielle pour valider le plafonnement (à vingt mois de salaire brut) des indemnités pour licenciement abusif aux prud'hommes. Cette mesure, introduite par les ordonnances Pénicaud de septembre 2017, était contestée par plusieurs organisations syndicales et de nombreux conseils de prud'hommes, et des cours d'appel passaient outre. Dès son arrivée à l'Élysée, Emmanuel Macron entreprend de réformer le Code du travail par ordonnances. Celles-ci vont plus loin que les lois Rebsamen et El Khomri adoptées lors du quinquennat précédent. Il en résulte une priorité des accords d'entreprise sur les ac-

cords de branche, une restriction du périmètre du licenciement économique, une limitation du risque de licenciement pour les entreprises, un élargissement de l'accès aux CDI de projet et... un plafonnement des indemnités en cas de licenciement. Autant de mesures préjudiciables aux salariés. Le nouveau chef de l'État prenait ainsi sa revanche sur son prédécesseur qui avait refusé à son ministre de l'Économie de l'époque (un certain Emmanuel Macron) la suppression du dispositif antérieur qui prévoyait un plancher de six mois minimum d'indemnité pour les salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté.

■ **Hasard du calendrier ? (2).** – Vallourec semble également avoir attendu le verdict des urnes pour annoncer sa décision, entérinée il

y a plusieurs mois selon les syndicats, de supprimer 320 emplois en France dont 65 à son siège de Meudon, environ 200 sur ses sites de Saint-Saulve et d'Aulnoye-Aymeries dans le Nord, le solde, à Valenciennes. Raisons avancées : terminer la restructuration du groupe, après la fermeture de plusieurs sites européens, notamment en Allemagne, et le rendre plus rentable.

La production de tubes pour l'industrie se poursuivra au Brésil et en Chine où le groupe a énormément investi avec l'aide de l'État, encore actionnaire de Vallourec à hauteur de 2,3 % du capital. Le personnel licencié devrait se voir proposer des départs en retraite anticipés et des préretraites... à l'heure où le gouvernement prévoit de repousser l'âge de départ à la retraite.

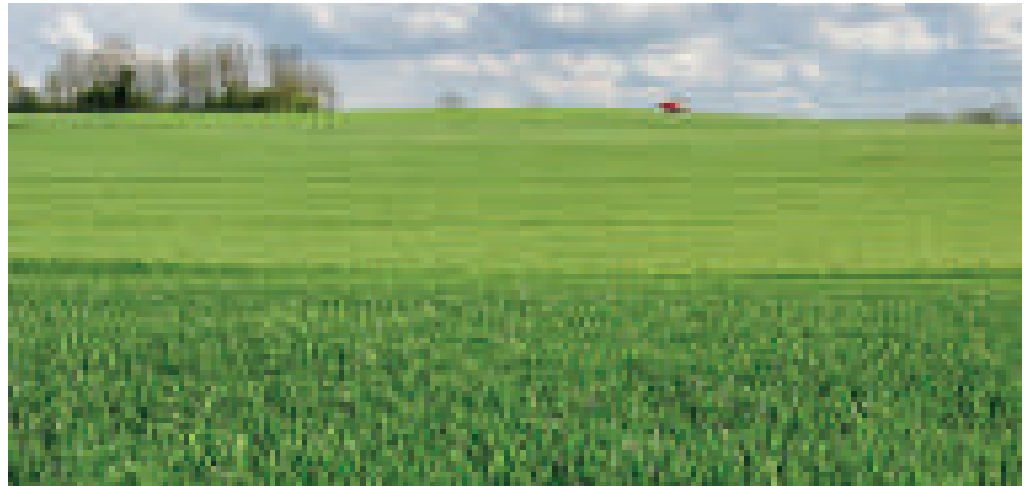
■ **Renvoi d'ascenseur ?** – Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, a appelé, le 19 mai, Elisabeth Borne à « entrer dans une nouvelle ère », celle de la « coconstruction » des réformes sociales avec les partenaires sociaux. « Cette nouvelle ère, ça n'est pas arriver en réunion et avoir une conclusion trois heures après qui est la même que lorsqu'on est arrivé ; c'est de la coconstruction, c'est écouter les interlocuteurs sociaux et économiques ». S'il obtenait gain de cause, ce serait un juste renvoi d'ascenseur pour celui qui, dans une tribune cosignée par son homologue de la CGT, a appelé à voter Macron au second tour de la présidentielle. Il lui restera à justifier la réforme des retraites auprès de ses adhérents lors de son congrès de juin. N. P.

Les agriculteurs inquiets de la sécheresse

Explosion des coûts de l'énergie, retour de l'inflation, conséquences du changement climatique, risques de pénuries : l'agriculture et l'agroalimentaire français, déjà mis à mal par la pandémie, voient à nouveau se multiplier les signaux négatifs. Et l'arrivée d'une sécheresse précoce n'arrange pas les choses

Le premier chantier du nouveau ministre de l'Agriculture Marc Fesneau (Modem), 51 ans, qui vient de remplacer Julien Denormandie, sera de répondre aux conséquences agricoles néfastes de la sécheresse en cours. Issu du secteur agricole et implanté politiquement dans le Loir-et-Cher, le nouveau ministre connaît heureusement bien ce type de dossiers.

La chaleur précoce et la faiblesse des précipitations depuis deux mois (et même depuis septembre 2021 si l'on considère le temps long) inquiètent particulièrement les agriculteurs français. On parle de 20 % de manque de précipitations ces huit derniers mois au plan national. Parmi les zones les plus touchées, on trouve par exemple les départements du Nord, du Rhône et de la Vienne ainsi que la Bretagne et le Sud-Est. Une trentaine de départements sont ainsi sous surveillance et, au 18 mai, deux étaient en situation de crise : le Loiret et les Bouches-du-Rhône. Lors d'un déplacement dans le Vaucluse, jeudi 12 mai, quelques jours avant sa démission annoncée, l'ancien Premier ministre Jean Castex a assuré depuis Aubignan que le gouvernement ne laisserait « pas tomber » les agriculteurs français.



WIKIPEDIA, PHOTO: MYRABELLA

C'est la gestion des ressources en eau qui va être au centre des débats en cas de persistance du phénomène de sécheresse durant les prochaines semaines. Il s'agit, d'une part, de financer des systèmes permettant d'optimiser la consommation d'eau par les agriculteurs et, d'autre part, de constituer des retenues d'eau. Ces deux préconisations ont d'ores et déjà fait l'objet d'annonces d'aides spécifiques par l'État. On notera cependant que certains écologistes radicaux voient d'un mauvais œil la construction d'importantes retenues d'eau agricoles et n'hésitent pas à s'en prendre aux chantiers.

La précocité inédite de la sécheresse produit déjà une baisse des rendements et fait craindre des pénuries pour certaines productions comme le blé ou le tournesol.

Il faut en tout cas s'attendre à ce que les préfetures prennent des arrêtés estivaux interdisant de laver les voitures et d'arroser les golfs ou les pelouses dans tout ou partie des départements les plus touchés. Ce ne sera pas une nouveauté, mais ce qui tracasse le plus le monde agricole est bien la précocité assez

inédite du phénomène, qui produit dès aujourd'hui une baisse prévisible de rendement et qui fait craindre des pénuries dans certains secteurs de production comme le blé, la betterave ou le tournesol (alors que la guerre en Ukraine affecte déjà certaines de ces productions). Les dates de réalisation des foins, des récoltes et des moissons devraient être logiquement avancées pour pallier cet aléa climatique de grande ampleur. Les foins ont d'ailleurs déjà commencé à la mi-mai dans de nombreux départements, avec un bon mois d'avance sur les dates de fauche habituelles. ■

JÉRÔME BESNARD.

Brèves agricoles

■ **Vers la création d'un chèque alimentaire** – Comme annoncé le 17 avril dernier par le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie (qui n'est désormais plus membre du gouvernement), la réélection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République devrait s'accompagner de la mise en place, à l'été ou à l'automne, d'un chèque alimentaire d'environ 50 euros par mois destiné à permettre aux 7 à 8 millions de Français en dessous du seuil de pauvreté d'améliorer leur ordinaire et de consommer des produits locaux issus de circuits courts.

Les contours exacts de cette nouvelle aide sociale sont encore à définir par la nouvelle majorité parlementaire qui sortira des urnes

en juin. Elle apparaît d'entrée comme une réponse à l'inflation qui frappe, notamment depuis le début de l'année, les prix des denrées et produits de première nécessité et qui s'explique en partie par le conflit en Ukraine. Il n'est pas sûr que ces chèques servent à améliorer la qualité de la nutrition des Français les plus pauvres. Ils serviront uniquement à amortir les effets de ladite inflation sur leurs revenus qui, eux, stagnent.

L'autre crainte, exprimée par le monde associatif, est que le coût global de l'opération (environ cinq milliards d'euros par an) soit compensé au moins en partie par une baisse des subventions à ces associations engagées auprès des plus pauvres. Après la création d'un chèque énergie, voici en tout cas un nouvel exemple de redistribution de l'argent public, donc des

impôts des Français, pour aider les plus fragiles à vivre au quotidien. Cette initiative solidaire est certainement la bienvenue dans l'immédiat pour beaucoup de familles, mais elle est un symptôme inquiétant de la fragilité de notre modèle économique dans un environnement mondial très tendu. Il faudra bien, demain, trouver d'autres réponses structurelles pour limiter l'inflation, créer des emplois qualifiés et augmenter les salaires.

■ **Jeunesse revendicative.** – Les jeunes ingénieurs d'AgroParis-Tech (ex école Agro de Paris-Grignon) ont surpris par des déclarations ouvertement anticapitalistes lors de la remise de leurs diplômes le 30 avril dernier. Ils dénoncent le fait d'avoir été formé à des « jobs destructeurs » pour la planète. Si leur analyse des dérives agroali-

mentaires est en partie pertinente, la radicalité idéologique antimondialiste de ces insurgés mériterait d'être repensée dans une logique de souveraineté alimentaire, de localisme et d'aménagement du territoire.

J. B.

■ **Jachères.** – Les surfaces en jachère représentent 4 % de la sole européenne dont 446 000 ha en France. En réaction à la guerre en Ukraine, l'autorisation de Bruxelles de mise en culture pour cette année devrait avoir un effet limité. Deux explications : la faible qualité agronomique des terres, l'incertitude d'engager des travaux sans renouvellement d'autorisation. Cependant, tournesol et maïs pourraient encore y être semés et rentables vu les niveaux de prix actuels. Source : *La France agricole*, n° 3949 S, 1^{er} avril 2022.

Coup de semonce contre Boris Johnson

Les élections locales en Grande-Bretagne et parlementaires en Ulster du 5 mai 2022 sont un important revers pour Boris Johnson.

Les pertes sont lourdes pour le parti conservateur en Grande-Bretagne. Plus de cinq cents sièges perdus et des conseils municipaux qui étaient des bastions des *Tories*, notamment dans le sud de l'Angleterre, comme Barnet et Wandsworth, ou dans le « mur rouge » du nord conquis en 2019 par les conservateurs. En Écosse, les travaillistes remportent la deuxième place derrière les nationalistes du SNP (*Scottish national party*). Le Pays de Galles, lui, reste attaché au Parti travailliste. Certes, ce dernier sort vainqueur de ces élections mais sa progression est limitée. Les deux vrais champions en termes de progression sont les verts et les libéraux-démocrates. Est-ce une réaction anti-Brexit? Les libéraux-démocrates sont les champions des élections intermédiaires et des partielles. Mais depuis 1945, ils n'ont jamais dirigé un gouvernement. Non, c'est plus simplement sans doute un vote de défiance à l'égard du gouvernement et de méfiance à l'égard des travaillistes. Leur leader est mis en cause dans une affaire de violation des règles sanitaires



Michelle O'Neill, dirigeante du Sinn Féin en Ulster. Le Sinn Féin est désormais le premier parti de l'assemblée d'Irlande du Nord

pendant la période de confinement, au même titre que Boris Johnson.

Les élections nord-irlandaises ont vu la victoire du Sinn Féin, longtemps bras politique de l'IRA (*Irish Republican Army*). Et de beaux esprits crient déjà à la réunification prochaine, y voyant une manière de châtier le Brexit. Or, pour l'instant les leaders du Sinn Féin considèrent que la réunification n'est pas la priorité. Brexit ou pas, l'évolution démographique du territoire, le détachement progressif des engagements religieux d'une par-

tie de la population, expliquent en partie ce vote. Reste que les Protestants du DUP (*Democratic unionist party*) refusent de s'associer au Sinn Féin tant que le protocole régissant les relations commerciales entre le Royaume-Uni et sa province de l'Ulster n'a pas été annulé, prémisses de longs mois de tractation et de blocage institutionnel. Or, ce protocole a été mis en place afin d'éviter de reconstituer une frontière terrestre entre les deux Irlande, et son application cause de sérieux problèmes. Ces élections en sont la traduction, alors qu'un

Sinn Féin hostile aux politiques « néo-libérales » du gouvernement de Dublin s'affirme dans toute l'Irlande.

Le vrai problème aujourd'hui de Boris Johnson, c'est Boris Johnson lui-même. Ses déclarations contradictoires sur ses participations à des apéritifs dans les jardins du 10 Downing Street en plein confinement ont laissé un sentiment amer aux Britanniques : de deux poids, deux mesures. L'engagement du Premier ministre britannique dans le conflit ukrainien ne peut faire oublier l'absence de politique crédible pour faire face à l'inflation et aux pénuries. La colère gronde, même chez les *Tories*. Boris Johnson peut détruire tout ce qu'il a construit. ■

MARC SÉVRIEN.

Les faits majeurs

■ **Finlande.** – Décidée à rejoindre sans délai l'Otan et refusant de céder aux injonctions de paiement du gaz naturel en roubles, voilà la Finlande sanctionnée par la Russie. Après la Bulgarie et la Pologne, elle a subi, le 21 mai, l'interruption de son approvisionnement par Gazprom. Le gaz russe ne représentait que 8 % de l'énergie consommée par la Finlande.

■ **Royaume-Uni.** – Le 9 mai, Emmanuel Macron avait proposé la création d'une « communauté politique européenne » pouvant inclure des États hors-UE. Par la voix de la ministre des Affaires étrangères, Liz Truss, Londres a expressément décliné l'offre, estimant préférable « de se baser sur les structures déjà existantes et qui fonctionnent avec succès », telles que le G7 et l'Otan.

■ **Tunisie.** – Le 20 mai, le président Kaïs Saïed a nommé le constitutionnaliste Sadok Belaïd à la tête de la Commission nationale consultative pour une Nouvelle République chargée d'élaborer une nouvelle Constitution. Si syndicats et associations seront impliqués dans le processus, les partis politiques en sont exclus.

■ **Laos.** – Les pompes à essence sont désormais à sec à Vientiane. En cause? L'inflation et la dépréciation de la monnaie nationale, le *kip*, qui empêchent les importateurs de se fournir en pétrole.

CAZIMIR MAZET.

Voix étrangères

■ **Thaïlande.** – Le 17 mai, le cours de la livre libanaise a passé le cap des 30 000 LL pour un dollar sur le marché parallèle, alors que le taux officiel est de 1507,5 LL pour un dollar. Les élections législatives du 15 mai n'y ont rien changé et pourtant : « *Malgré les apparences, ça bouge* », titre la presse libanaise, le francophone *L'Orient-Le-Jour* en tête : « *La Thaïlande s'invite en force au Parlement* ». Dépassant tous les pronostics, treize députés issus du « soulèvement » réformateur du 17 octobre 2019 (la *Thaïlande*) ont été élus sur 128 sièges à pourvoir, dont cinq à Beyrouth, mais aussi deux dans le bastion chiite du Sud-Liban, quatre femmes sur huit au total que comptera le nouveau Parlement (sur 113 candidates), six chrétiens, cinq sunnites et deux druzes, preuve que le vent du

changement concerne tout le pays.

Le bloc chiite reste compact mais concentré dans trois circonscriptions sur quinze (Bekaa et Sud-Liban). Ses alliés chrétiens et sunnites au gouvernement ont subi de plein fouet la sanction de l'impéritie économique qui a conduit le pays au fond du puits. Le Courant patriotique libre (CPL) qui avait conduit l'ex-général maronite Michel Aoun à la tête de l'État, avec l'appui des chiïtes et des pro-Syriens, est minoritaire dans le camp chrétien et maronite, recueillant seulement un quart des sièges, dépassé par son vieux rival de la guerre civile et opposant radical au Hezbollah, à la Syrie et à l'Iran, les Forces libanaises (FL) de Samir Geagea. Ce dernier bénéficie du soutien de l'Arabie saoudite après le retrait de l'ex-Premier ministre sunnite Saïd Hariri. Le gendre d'Aoun, Gebran Basil, chef de file du CPL, a sauvé de justesse son siège. Il a perdu ses

chances de succéder en octobre à son beau-père. Mais il n'existe pas plus de majorité pour un autre candidat. Le site d'information anglophone *Middle East Eye* prévoit une série de blocages institutionnels et même un « *risque de vacance présidentielle* ».

L'impasse qui se profile ne favorisera pas la négociation avec le FMI. La réforme des institutions devient de plus en plus impérative, notamment les accords de Taïf de 1989 conclus sous l'égide de Ryad. « *Nous sommes arrivés au point où un régime différent doit être envisagé* », affirme l'ancien ministre et envoyé spécial de l'ONU, Ghassan Salamé, à *L'Orient-Le-Jour*. L'échec du Hezbollah à nouer des alliances parlementaires l'accule à un isolement tel que le recours à des moyens de force n'est plus exclu. La bipolarisation sort des urnes nettement radicalisée.

Y. L. M.

La Chine a pesé sur les élections australiennes du 21 mai. Les deux grands partis ont rivalisé de fermeté tout en cherchant une alternative.

Le candidat mandchou

PAR YVES LA MARCK

Depuis l'élection de « Somo » (Scott Morrison) il y a trois ans, les choses étaient allées de mal en pis. Après une sorte de lune de miel entre les deux pays, les interférences de plus en plus fortes de Pékin dans la politique intérieure australienne avaient provoqué un coup d'arrêt. La Chine avait réagi en lançant une guerre commerciale d'autant plus dure qu'elle était le premier partenaire de l'Australie. Le point de non-retour avait été atteint par la présentation, en novembre 2020, de quatorze points de récrimination par l'ambassade de Chine à Canberra.

Le durcissement des sous-marins de propulsion classique de conception française en propulsion nucléaire de conception américaine en août 2021 participait de ce retournement politique : l'Australie nouait une alliance stratégique formelle avec les États-Unis et la Grande-Bretagne (Aukus) et revitalisait le Dialogue de sécurité quadrilatéral (QUAD, États-Unis, Japon et Inde). Elle se disait prête à prêter main-forte aux Américains en mer de Chine méridionale et à défendre Taïwan.

Ces choix n'ont pas été remis en cause lors de la campagne électorale, mais l'opposition travailliste se devait de présenter une alternative. La guerre en Ukraine n'incitait pas à l'apaisement. L'opposition n'a certes pas manqué d'ironiser sur la perte estimée à 3,7 milliards d'euros pour des sous-marins « qui n'existent pas ». Elle a rejeté toute dotation d'armes nucléaires ainsi que toute production de combustible nucléaire sur le territoire. Sur le fond, elle a bien marqué qu'elle ne reviendrait pas sur le passé et sur une politique de fermeté vis-à-vis de Pékin.

Une nouvelle bataille de Guadalcanal. - C'était sans compter avec l'habileté de la diplomatie chinoise. Le 17 avril, un mois avant les élections, le Premier ministre des îles Salomon confirmait la conclusion d'un accord bilatéral avec Pékin dont les détails allaient être distillés au compte-goutte : assistance de policiers chinois au maintien de l'ordre (les manifestations sont récurrentes dans cet État, les dernières en novembre 2021 avaient exigé l'envoi d'un détachement australien), facilités portuaires, constructions de quais, d'un chantier de réparation navale, installation de câbles sous-marins... La corde était grosse : comment les Australiens allaient-ils réagir ?

Initialement mal : le Premier ministre Morrison succombait au « syndrome cubain » et qualifiait son concurrent – dont le patronyme italien, Albanese (prononcer isi) l'y incitait – de « candidat



Scott Morrison. Sa gestion de la pandémie et des catastrophes climatiques est très controversée.

mandchou » (1). Après les Allemands de Guillaume II à la fin du XIX^e siècle, les Nippons de la Seconde Guerre mondiale, les Chinois seraient les troisièmes à menacer depuis les Salomon les côtes australiennes à moins de 2000 km. La situation n'a jamais été aussi dangereuse depuis 80 ans : 7 août 1942, Guadalcanal, la bataille de l'océan Pacifique qui a duré plus de six mois et dont l'anniversaire sera célébré en août. Guadalcanal est le nom de l'île principale des Salomon où se situe la capitale, Honiara.

Selon les travaillistes, l'Australie est trop inféodée aux grandes puissances et néglige son environnement océanique et sud-est-asiatique.

Moins d'Aukus, plus d'Asean. - Le Premier ministre salomonais Manasseh Sogavare a renchéri, le 11 mai, en annonçant un nouvel accord sur des investissements maritimes chinois : le chiffon rouge sur l'élection. La ministre australienne des Affaires étrangères aura eu beau rencontrer son homologue des Salomon à Brisbane le 6, l'opposition reprochera au gouvernement d'avoir mal géré la crise : son « plus gros échec diplomatique » selon Penny Wong, ministre des Affaires étrangères du « cabinet fantôme » (la vie politique australienne vit à l'heure de Westminster), qui deviendrait ministre en titre en cas de majorité travailliste. Chinoise de père, née à Sabah (Malai-

sie, sur l'île de Bornéo), elle est australienne par sa mère. En couple avec une femme, deux enfants, elle représente la « diversité » australienne face au conservatisme de la coalition nationale-libérale auquel elle reproche son approche des alliances tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Plutôt que de coller aux grandes puissances, l'Australie a trop négligé selon elle son environnement océanique et sud-est asiatique. Canberra se comporte encore trop en puissance néo-coloniale (2) insensible aux revendications climatiques des territoires insulaires dont certains sont menacés de disparition. Nulle surprise qu'elle ne soit pas populaire bien qu'elle soit le plus gros pourvoyeur d'aide internationale à la région.

La malédiction du charbon. - Les deux grands partis se divisent frontalement sur la question climatique dont les effets furent catastrophiques en Australie ces dernières années. Le gouvernement Morrison a pourtant refusé de souscrire aux engagements de la COP 26 de Glasgow en novembre dernier. C'est qu'il est tenu par le lobby minier, et notamment charbonnier (d'ailleurs proche de la Chine). Le parti travailliste a perdu lors des dernières élections de 2019 car son électorat était écartelé entre les écologistes et les mineurs. La gravité des conséquences ressenties justifie une certaine érosion de l'opinion, permettant aux travaillistes de regagner les quelques points nécessaires pour retrouver la majorité.

Il en va aussi du « modèle » australien d'intégration (un quart de la population est née à l'étranger comme Penny Wong). Parmi 1,2 million de Sino-Australiens, 18 % auraient fait l'objet d'agressions avant tout liées à la propagation de la Covid. Or, la protection des Chinois de la diaspora est une des justifications de possibles interventions de police aux Salomon où les manifestations, comme dans beaucoup d'autres États de la région, tournent régulièrement au détriment de la minorité chinoise. ■

(1). *Le Candidat mandchou* est un livre d'espionnage de 1959, de Richard Condon, porté à l'écran en 1972 et en 2004. Grâce à un lavage de cerveau subi en Mandchourie, un prisonnier américain de la guerre de Corée se retrouve en position des années plus tard d'influer sur le choix du candidat à l'élection présidentielle aux États-Unis.

(2). L'Australie, au traité de Versailles, a reçu les ex-colonies allemandes du Pacifique dont elle a exercé le mandat au titre de la SDN puis la tutelle des NU. C'est ainsi que Papouasie-Nouvelle Guinée et îles Salomon reconnaissent comme chef d'État la reine Élisabeth II tout comme l'Australie !



WIKIPEDIA, PHOTO : BNF.

Philippe IV Le Bel (enluminure de Jean Fouquet). En triomphant de son conflit avec le pape, le « roi de fer » fonde le principe de notre État laïc.

Laïcité : le principe, l'histoire et l'esprit

Professeur à la Sorbonne, Éric Anceau consacre à la laïcité un ouvrage qui situe cette singularité française dans la dialectique du politique et du religieux, depuis l'Antiquité jusqu'au monde contemporain travaillé par la sécularisation. C'est pour nous l'occasion d'approfondir la question laïque.

Le beau travail d'Éric Anceau doit être mis en relation avec les réflexions de Lucien Jaume (1) et de Gilles Clavreul qui, dans le livre qu'il consacre à l'État (2), se prononce pour un « *pouvoir spirituel* ».

L'approche historique des trois auteurs est très largement concordante, avec des approfondissements qui varient selon les domaines de prédilection. Il est indispensable de les étudier : le débat sur la laïcité ne peut progresser si les militants et les journalistes se contentent d'invoquer la loi de Séparation sans la lire, en reprenant les clichés courants sur le catholicisme et sur la monarchie royale au mépris des liens qui unissent l'État, la laïcité et la souveraineté.

Les racines de la laïcité. - Éric Anceau a raison d'évoquer l'Antiquité romaine, puisque l'Église catholique se situe dans le prolongement de l'Empire romain, mais en rupture avec la *religio*. La distinction chrétienne entre Dieu et César est l'une des origines de la laïcité mais Éric Anceau note justement l'influence de la pensée juive qu'il importe de souligner. Pour les fils d'Israël, l'institution royale est une modalité de l'institution judiciaire, le roi est soumis à la Loi, il ne ceint pas la couronne, mais place sa tête sous la couronne et demeure soumis à une

éthique qui lui commande de ne pas posséder ni dominer, mais de servir. La Tora institue une distinction des ordres, à l'inverse de la totalité pharaonique.

Quant à la France, le conflit entre la monarchie capétienne et la papauté est clairement placé dans la dynamique de la souveraineté pré nationale, le rôle des Politiques pendant les guerres de Religion est présenté comme « *déterminant* » – avant que Louis XIV ne tombe dans tous les pièges surgis d'une volonté de strict contrôle du domaine religieux. On lira avec profit les pages consacrées aux Lumières et à la Constitution civile du clergé puis celles, moins familières, qui portent sur la Deuxième République et le Second Empire.

La Révolution de 1848 s'accomplit dans la convergence entre le peuple révolutionnaire et des dignitaires catholiques qui ne songent pas à défendre la Monarchie de Juillet, plus ou moins discrètement hostile au cléricalisme. L'archevêque de Paris fait célébrer un service pour les combattants tués lors des journées de Février alors qu'en 1831 le clergé n'avait pas été invité à la cérémonie d'hommage aux morts de Juillet.

La journée insurrectionnelle du 15 mai 1848 brise l'idylle nouée entre les révolutionnaires et le clergé mué en gardien de l'ordre bourgeois. Elu président de la

République, Louis-Napoléon Bonaparte envoie une troupe rétablir Pie IX sur son trône romain, et la loi Falloux du 15 mai 1850 autorise les congrégations religieuses à assurer la moitié de l'enseignement primaire public, les instituteurs étant obligés d'enseigner le catéchisme. L'Église appuie le coup d'État du 2 décembre 1851, et c'est l'Empire qui scelle la fameuse alliance du trône et de l'autel – avant la condamnation par Rome de la guerre que la France mène en Italie contre l'Autriche. L'époque voit s'affirmer un vif anticléricalisme tandis que l'Église condamne, par le *Syllabus* en 1864, les prétendues erreurs modernes – à commencer par la liberté de conscience et la liberté des cultes.

Les conditions conflictuelles dans lesquelles la loi de Séparation est préparée puis votée sont bien connues de nos lecteurs. Ils trouveront dans le livre d'Éric Anceau un exposé clair et complet d'une politique qui compte parmi les grands succès de la III^e République et singulièrement d'Aristide Briand, auteur du rapport et de l'avant-projet d'une loi de conciliation, libérale dans sa lettre et dans son esprit puisque le principe de la liberté de conscience est posé sans la moindre limite – la liberté des cultes étant, quant à elle, soumise aux impératifs de l'ordre public.

En mars 1932, le cardinal Verdier viendra bénir le cercueil d'Aristide Briand, signe d'une détente politique qui s'amorce faiblement dans le domaine doctrinal. D'ailleurs, l'Église de France accueille avec enthousiasme le coup d'État vichyste, couvre de paroles bénisseuses la « *révolution nationale* » et accepte sans mot dire le premier statut des Juifs. En retour, le régime dictatorial rétablit « *les devoirs envers Dieu* » et porte atteinte à la laïcité de multiples manières. L'Église de France prendra ses distances après la rafle du Vel d'Hiv' en juillet 1942 mais pas assez pour échapper à une épuration somme toute modérée. Ayant senti passer le vent du boulet, l'Assemblée des cardinaux et archevêques acceptera la laïcité, non sans réserves. La loi Debré de 1959, la bataille de l'école en 1984 et l'affaire du foulard de Creil en 1989 réveillent les ardeurs laïques et des réactions qui ne sont plus aujourd'hui celles de catholiques. La mise en question de la laïcité se fait désormais de manière insidieuse, dans les ouvrages inspirés par les conceptions anglo-saxonnes et surtout dans les milieux islamistes et dans divers groupes de la gauche verte ou radicale.

Le principe et l'esprit. - La laïcité est un principe, trop souvent présenté comme un bloc intangible. Or ce principe a une histoire qui n'est pas séparable de la constitution de l'État royal puis national, qui se définit par sa pleine souveraineté. La relation entre l'État, la laïcité (et la pré-laïcité) et la souveraineté s'inscrit dans le souci primordial de l'unité du royaume, puis de la nation. Cela se vérifie avec Philippe Le Bel, avec François I^{er} lors de la signature du concordat de Bologne en 1516, avec Henri IV qui fait adopter l'édit de Nantes, avec Bonaparte qui impose le Concordat de 1801, avec la loi de 1905 – et négativement dans l'unitarisme de Louis XIV, puis lors de la mise en œuvre de la Constitution civile du clergé qui charge l'Église de légitimer la souveraineté nationale. Éric Anceau montre bien que l'unité nationale reconnaît la diversité des situations, quand elles sont le fruit des circonstances historiques – et non l'effet d'une volonté communautariste de sédition. Dans le passé, la loi de 1905 n'a pas été appliquée aux départements algériens et aujourd'hui le régime concordataire ne saurait être remis en cause en Alsace-Moselle – de même que nul ne conteste les particularités de la Guyane, de Saint-Pierre et Miquelon, de Mayotte...

La dialectique du politique et du religieux se poursuit dans le domaine législatif et la loi du 24 août 2021 « *confortant le respect des principes de la République* » durcit nettement le contrôle des associations religieuses et de l'enseignement. Les débats politiques pourraient prendre une nouvelle orientation si les réflexions en cours sur le sacré dans la République prenaient de l'ampleur.



Éric Anceau. Ses travaux mettent en lumière la continuité de l'idée laïque au sein du projet français.

Le déclin du catholicisme français et le mouvement plus général de sortie de la religion laissent le champ libre aux sectes, aux communautarismes religieux et à des formes proliférantes de religiosité. Les invocations officielles aux « *valeurs de la République* » paraissent d'autant plus abstraites que les dirigeants politiques et leurs plumes réfléchissent rarement au sens des formules qu'ils emploient. Sinon, ils sauraient que la République n'est pas une affaire de valeurs, mais qu'elle se fonde sur des principes qui ont leur histoire et qui transcendent le régime politique. Une monarchie royale ne serait pas moins laïque que notre monarchie élective.

Une monarchie royale ne serait pas moins laïque que notre monarchie élective.

Il est vrai que les principes de la République sont aujourd'hui désarticulés par l'oligarchie et occultés par les partisans du nouvel ordre moral importé des États-Unis. De manière très significative, Gilles Clavreul se prononce dans son livre en faveur d'un « *pouvoir spirituel* », d'une « *morale laïque* » fondée sur la « *liberté du sujet et l'usage critique de la raison* » et cultivant « *la solidarité, l'esprit civique, le respect du débat démocratique, le patriotisme, la foi en l'universalité de la condition humaine* ». C'est soulever de délicates questions.

Dans son dernier livre, Lucien Jaume affirme que « *le projet républicain est éthico-politique en soi* » car la neu-

tralité laïque traduit concrètement une spiritualité, c'est-à-dire un projet selon l'esprit – une philosophie. La liberté de conscience suppose une philosophie de la Liberté, les droits de l'homme reposent sur le principe universel de la dignité humaine... Il y a une philosophie de la République qui puise dans l'Antiquité grecque et romaine, dans le judaïsme et le christianisme, dans le kantisme et qui se prolonge de multiples manières en notre temps. Encore faut-il que cette philosophie trouve sa densité. Le travail de la mémoire et les œuvres historiques y contribuent mais il nous faut aussi reconnaître la dimension sacrale de la République.

On ne parle pas du sacré dans les discours officiels parce que le mot évoque la religion, ses prêtres et ses sacrements, ou encore la religion civile. Lors d'un débat, le 18 juin 2019 à Saint-Mandé, Bernard Bourdin disait que « *le sacré n'est ni la foi ni la sainteté* » ; le sacré des religions établies doit être distingué du sacré civique qui ne renvoie pas à une transcendance divine mais qui se présente comme tel dès lors qu'il institue le lien, effectivement symbolique, entre les citoyens. « *La valeur est molle, le sacré est dur* », dit Régis Debray (3) parce que le sacré implique le sacrifice et la mémoire du sacrifice. D'ailleurs, si nous n'évoquons guère le sacré républicain, nous nous retrouvons, selon nos rites patriotiques, à l'Arc de Triomphe, au Panthéon, au Mont-Valérien, aux Invalides pour célébrer nos gloires militaires, glorifier nos Grands hommes, honorer nos héros. L'institution judiciaire participe de cette sacralité comme naguère l'école publique où se concrétisaient l'exigence laïque et le culte de la transmission du savoir.

Point n'est besoin de réunir des colloques sur le pouvoir spirituel et la morale laïque. Nous disposons d'un immense capital symbolique auquel les Français sont profondément attachés, mais qui suscite la gêne, le mépris ou l'indifférence des milieux dirigeants. Si la nation est « *dépassée* », si la souveraineté est aliénée, si l'État est détruit et l'École abandonnée, si l'on peut présider en juin la cérémonie du Mont-Valérien et proclamer en juillet que la France est coupable des crimes vichystes, il ne faut pas s'étonner que des Français éprouvent violemment les effets de cette destitution générale qui menace, chaque jour un peu plus, la laïcité. ■

BERTRAND RENOUVIN.

(1). Lucien Jaume, *L'éternel Défi*, Taillandier, janvier 2022. Cf. *Royaliste*, n° 1231.

(2). Gilles Clavreul, *Dans le silence de l'État*, L'Observatoire, 2021. Cf. *Royaliste*, n° 1233.

(3) Cf. *La revue des deux mondes*, septembre 2016.

► Éric Anceau, *Laïcité, un principe, De l'Antiquité au temps présent, Passés/Composés*, décembre 2021.

Vers une consulto-cratie ?



Caroline Michel-Aguirre et Matthieu Aron.

Peut-être que le dirigeant de Mc Kinsey sera confondu pour faux témoignage devant la commission d'enquête du Sénat, peut-être que ses liens avec la macronie seront à documenter, mais ne restons pas pour autant à la surface des choses, entre Mc Qui-sait et Mc Macron. Le passionnant ouvrage *Les Infiltrés* de Matthieu Aron et de Caroline Michel-Aguirre nous y invite.

Cette enquête sur les prestations des cabinets de consultants doit surtout amener à réfléchir sur la prise de décision de l'État. Et la liste des sujets dans lesquels les consultants se sont « infiltrés » est longue. Croire qu'on va résoudre des problèmes politiques ou sociaux d'une manière technique sur des supports *Paure-Point* est une croyance largement partagée dans l'oligarchie en place. Elle est à l'image de celui qui considère que la France serait (dans la novlangue) une « *Starteupe Naicheune* » et doit être gérée

comme une entreprise privée, avec pour principal objectif de rogner les dépenses de l'État en le réduisant à une holding pilotant des filiales ; l'amaigrissement de l'État serait un gage d'agilité et de performance.

Que restera-t-il alors de l'intérêt général, quand ce néolibéralisme ayant tout phagocyté, l'État sera performatif avant d'être social ?

L'ascension des consultants et de leurs juteux contrats ne date pas de la dernière présidence, même si les volumes se sont un peu envolés depuis, malgré les mises en garde de

la Cour des comptes, restées lettres mortes comme la plupart du temps, ou celles par exemple d'un rapport d'Inspection de 2012 qui dénonçait une « *RGPP (1) focalisée sur la recherche d'économies rapides sans concertation avec les usagers ni avec les administrations insuffisamment associées à l'élaboration des mesures...* ». L'administration française s'est ainsi placée sous perfusion idéologique car les méthodes de ces cabinets sont loin d'être neutres.

Mais au-delà du coût d'un consultant, en moyenne quatre fois plus cher qu'un agent administratif, c'est la perte de savoir-faire des fonctionnaires qu'il faut considérer, l'affaiblissement de l'État et aussi parfois l'abandon de souveraineté. Le gouvernement est ainsi passé outre à la demande de la Cnil de ne pas héberger les données médicales des Français dans une société de droit américain (droit extraterritorial quand cela l'arrange...). Et ne parlons pas de l'intervention de ces cabinets dans le domaine militaire.

Nombre de contrats sont rapportés avec des détails parfois croustillants ou consternants, c'est selon. En acceptant d'appliquer des méthodes de gestion presque uniquement guidées par des impératifs budgétaires, nos élites organisent

une sorte de privatisation rampante du service public dans lequel l'intérêt général et le bien commun n'ont plus d'autre expression que comptable.

La porosité entre hauts fonctionnaires et consultants semble par ailleurs devenue la norme grâce aux allers-retours public/privé et, plutôt que de les réguler, on les encourage en levant les blocages. « *Il faut décloisonner et attirer des compétences* », clame la ministre de la Fonction publique de l'époque. En clair, ouvrir sur le privé, c'est l'objectif de sa loi de transformation de la fonction publique d'août 2019. Mais au-delà de l'hybridation institutionnalisée des élites, il y a la dislocation des grandes Inspections (Finances, Affaires sociales, Administration), la suppression de l'ENA, du corps diplomatique, en attendant la suite... qui maintenant ne saurait tarder.

Ira-t-on bientôt jusqu'à externaliser la fabrique de la loi ? Certains dans l'administration se posent réellement la question. ■

SAINT-VALLIER.

(1). RGPP : révision générale des politiques publiques

► **Matthieu Aron, Caroline Michel Aguirre, *Les Infiltrés*, Allary Eds, février 2022.**

Diplomatie

■ **Châtiment de Sisyphe.** - Quoi de commun entre Kaboul et Alger ? Si les djihadistes dans les années 90 avaient pris la capitale algérienne, aurait-on assisté à une évacuation aussi folle que celle de la capitale afghane en août 2021 ?

Le soixantième anniversaire de l'indépendance algérienne rappelle l'exode d'un million de personnes en quelques semaines. Comme il eut lieu essentiellement par voie maritime et que la côte française était à moins de 800 km, les points de comparaison manquent avec les départs par voie aérienne depuis un pays enclavé à des milliers de km de l'Europe. L'Algérie était encore sous contrôle français alors que l'Afghanistan avait basculé au pouvoir des Talibans.

L'ambassadeur de France à Kaboul, David Martinon, a tenu

un journal pendant quinze jours. Deux fois ambassadeur de France en Algérie (2008-2012, 2017-2020), Xavier Driencourt livre une synthèse aboutie, claire et dense, des problèmes de fond des relations franco-algériennes. A la retraite, il ne s'empêche pas d'égrainer les uns et les autres tout en égayant le lecteur de quelques anecdotes savoureuses (comme le voyage à Alger des chefs des trois tendances politiques marseillaises). Martinon, qui est toujours en fonctions, replié à Paris, est visiblement grisé par le sentiment de la mission accomplie, à juste titre. Avec une équipe qui ne déparerait pas le meilleur film d'action hollywoodien (Martinon a été consul général à Los Angeles – comme Romain Gary), il a réussi à faire embarquer en dix jours 2805 personnes, Français, Européens, Afghans, à raison de deux ou trois rotations par jour – ou plutôt par

nuît, dans des conditions rocambolesques où la réalité l'emporte sur la fiction des meilleurs *S.A.S.* de Gérard de Villiers.

L'ambassadeur à Kaboul réussit à transformer un désastre en exploit. Son collègue d'Alger donne le sentiment de faire l'inverse, de tenir pour presque rien un immense travail de terrain de tous les jours. Pourtant c'est le premier qui lâche : « *Parfois, en diplomatie, les efforts permettent juste de retarder une issue inéluctable. Et notre travail est de recommencer. En Afghanistan, les puissances subissent le châtiment de Sisyphe.* » Le second donne à sa conclusion le titre « *L'histoire sans fin ?* » : « *On croit régler un problème, on pense trouver une solution, on croit répondre à une question, le problème surgit à nouveau, la question revient, fût-ce sous une autre forme.* » Driencourt confie avoir quitté Alger « *guère opti-*

miste ». Par moments, il paraît regretter la disparition de Bouteflika de bon conseil pour les dirigeants français, même si ceux-ci ne suivent pas ses avis. D'où que l'on se tourne, l'influence française est en chute libre. Le constat est suffisamment argumenté pour que Marine Le Pen s'en soit emparé dans sa conférence de presse sur la diplomatie le 13 avril dernier. Elle a retenu la leçon : « *pas d'angélisme* », partir des « *irritants* » de la relation avant de bâtir la confiance et non l'inverse, commencer par démythifier le sempiternel « *un visa pour la France* ».

DOMINIQUE DECHERE.

► **David Martinon, *Les 15 jours qui ont fait basculer Kaboul*, Éditions de l'Observatoire, mars 2022.**

► **Xavier Driencourt, *L'énigme algérienne. Chroniques d'une ambassade à Alger*, Éditions de l'Observatoire, mars 2022.**

DR



Par Gérard Leclerc

La malédiction d'un génie

Il fallait bien que ça lui arrive à lui, l'un des personnages les plus fantasques de notre littérature ! Soixante ans après sa mort, la réapparition d'une somme de manuscrits, que l'on croyait à jamais perdus, vient remettre au premier plan de l'actualité littéraire une œuvre sulfureuse, sur laquelle on disputera d'autant plus à l'infini que son auteur est un personnage énigmatique, entre génie et folie, incohérence et ignominie, sans oublier certains aspects humanitaires de « médecin des pauvres ». Pierre-André Taguieff s'est dressé avec vigueur contre les tentatives de réhabilitation de la part de certains idolâtres, prêts à oublier les côtés les plus sombres du personnage, dont l'antisémitisme rabique n'a pas seulement abouti à la rédaction de pamphlets que Gallimard hésite toujours à rééditer, puisque, dans le Paris de l'Occupation, il regrette ouvertement que les troupes allemandes n'aient pas procédé plus ardemment à l'extermination des Juifs.

Ernst Jünger a rapporté dans son journal de guerre les propos que lui a tenus Céline en décembre 1941 : « Si les Bolcheviques étaient à Paris, ils vous feraient voir comment on s'y prend : ils vous montreraient comment on épure une population quartier par quartier, maison par maison. Si je portais la baïonnette, je saurais ce que j'ai à faire ». Celui qui n'hésite pas à se déclarer raciste et hitlérien est donc cohérent avec des convictions qui précèdent l'Occupation. Mais à quoi peuvent bien se rapporter de pareilles idées ? S'ordonnent-elles dans un système de pensée ? On est bien en peine de le définir, même si l'on perçoit quelques références à une conception biologisante de l'humanité, à un eugénisme bien présent dans certains courants médicaux. À quelques jours de sa mort, interrogé sur la personnalité dont il aimerait être le biographe, il répond sans hésiter : Vacher de Lapouge. C'est qu'il était impénitent dans son orientation raciste, même s'il admettait qu'il avait changé d'avis sur les Juifs, au point d'admirer la fondation de l'État d'Israël. S'agissait-il pour autant de sa part d'une réflexion rigoureuse dont la perversité n'aurait pas effacé le caractère structuré ? Sûrement pas !

L'auteur du *Voyage au bout de la nuit* s'est souvent défini comme anarchiste, mais cet anarchisme n'a rien à voir avec celui de son contemporain Louis Lecoin. Le mot désigne plutôt une attitude morale qui pourrait bien s'apparenter au désordre intérieur, au refus de toute normativité, au profit des humeurs, plaisirs et déplaisirs de qui ne supporte aucune contrainte extérieure. Est-ce une sorte d'esthétisme ? Sans doute oui, mais d'un esthétisme délié de toute prétention à une vérité qui serait juge de tout. Écrire pour Céline, s'est de délier de la vérité, même si cela confine à la maladie, à la confusion de l'esprit.

Peut-être l'inédit que Gallimard vient de publier, en reprenant le titre choisi par Céline, *Guerre*, peut-il nous mettre sur la piste de ce brouillage qui s'est produit dans la tête du futur écrivain. Et c'est précisément la guerre, la première mondiale, celle où le jeune Louis-Ferdinand Destouches est blessé gravement au bras et atteint à la tête au cours d'une mission sur le front nord en 1914. Issu d'une famille tout à fait conformiste, il se trouve brusquement plongé dans un univers de cauchemar, cerné par la souffrance et par la mort. Toutes les bienséances volent en éclats. Dans l'hôpital provisoire où il est soigné, le blessé ne supporte plus le langage de ses parents venus à son chevet. Trop de convenances, alors que tous les signes sont inversés. Pour décrire cet environnement impossible, la langue qu'a inventée l'écrivain est la seule adéquate. La belle langue classique sonnerait à côté.

Un seul exemple de cette prose inimitable, où l'argot est promu en genre littéraire, avec ce qu'il faut de souffle, de musical et même de préciosité : « T'es cassé plus qu'aux deux tiers mais avec le bout qui reste tu vas encore bien te marrer, laisse-toi souffler debout par l'aquilon favorable. Dors ou dors pas, titube, trombone, chancelle, dégueule, écume, pustule, fébrile, écrase, trahis, ne te gêne guère, c'est une question de vent qui souffle, qui ne sera jamais aussi atroce et déconneur que le monde entier. Avance, c'est tout ce qu'on te demande, t'as la médaille, t'es beau. Dans la bataille des cons de la gueule t'es enfin en train de gagner très haut, t'as fanfare particulière dans la tête, t'as la gangrène qu'à moitié, t'es pourri c'est entendu, mais t'as vu le champ de bataille où qu'on ne décore pas la charogne et toi t'es décoré, ne t'oublie pas ou t'es que l'ingrat, le vomi décripé, la raclure de cul baveux, qui vaut plus le papier qu'on te torche. »

La drôle d'humanité qui se dégage de pareille déclamation ! Aucune piété patriotique, aucune fierté militaire. Le maréchal des logis ne se glorifie même pas de sa citation signée du maréchal Joffre, pour la mission héroïque accomplie, la balle qui lui paralyse le bras. C'est juste la garantie de ne pas s'être blessé ou automutilé pour être dégagé de la bataille, ce qui vaudrait d'être fusillé au petit matin. Est-ce cela l'anarchisme de qui ne croit plus en rien, trouve ridicules les bonnes paroles des braves gens ? Et se trouve ainsi pénétrer dans un univers interlope, où on trafique des femmes et où tout le monde trahit tout le monde...

Il est fort possible que Louis-Ferdinand Céline, récupérant ses manuscrits, aurait fortement remanié le texte de *Guerre*. Mais comme tel, il ne dépare pas d'avec les livres les plus célèbres. Surtout, il donne la clé, ou du moins une des clés, de la malédiction qui a marqué une existence et une œuvre. L'expérience de la guerre lui est entrée définitivement « dans la tête », elle ne le quittera plus. Sans doute est-ce l'affaire de toute une génération, celle à laquelle appartient aussi Bernanos : « Vieux compagnons des collines battues par le vent... ». Sous le soleil de Satan ne s'explique pas sans la même commune expérience qui mit fin aux illusions du progrès définitif que les utopies modernistes annonçaient.

Mais Céline et Bernanos divergent complètement à partir de là. Le second ne cesse d'interroger l'énigme du mal, sans jamais s'abandonner à sa fatalité. Le premier est désormais complètement désabusé. À Elie Faure, son collègue médecin mais aussi historien de l'art, il déclare : « L'Homme est maudit. Il inventera des supplices mille fois plus effarants encore pour les remplacer. Dès l'ovule, il n'est que le jouet de la mort ». Au questionnaire de Proust « Pour quelle faute avez-vous le plus d'indulgence ? », il répond : « L'homme n'est qu'une faute... Il est loupé ! ... Faut en prendre son parti... le tolérer comme il est pas perfectible ! » Est-ce donc la seule impression que doit nous laisser cet écrivain déroutant ? Pourtant, son génie n'est pas douteux parce qu'il rend compte d'une redoutable observation de la déchéance humaine, mais aussi parce qu'il a su conférer à la langue française une musicalité nouvelle, où il a transposé une charge d'émotion qui le hisse malgré tout parmi nos plus grands écrivains. C'est bien pourquoi on peut parler de la malédiction d'un génie. ■

► Louis-Ferdinand Céline, *Guerre*, NRF Gallimard, mai 2022. On pourra aussi se rapporter à la biographie écrite par Yves Buin qui vient d'être rééditée dans la collection Folio.

Voyage au bout de ce qui nuit

Dans un essai très documenté, Guillaume Pitron ne se contente pas de nous faire voyager au bout d'un *Like*. Il nous montre l'envers de la numérisation du monde et, surtout, les défis et dangers qu'elle représente pour notre espèce. Palpitant et... terrifiant.

« On est complètement dingues, on accélère la consommation énergétique et l'extraction de minerais. » C'est ce qu'a confié Stéphane Crozier, alors président de la CFE-CGC d'Orange, au journaliste et réalisateur Guillaume Pitron. C'était en 2020, lorsque ce dernier, auteur de *La Guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique* (Les Liens qui Libèrent, 2018), préparait un essai paru en septembre 2021 : *L'Enfer numérique. Voyage au bout d'un Like*.

Si Stéphane Crozier s'est emporté, c'est à propos du passage (en cours et à marche forcée) de la 4G à la 5G, c'est-à-dire de la quatrième à la cinquième génération de standards pour la téléphonie mobile, qui se caractérisera par son débit accru, sa faible latence et sa capacité à connecter un grand nombre de machines « intelligentes ».

Pourquoi cet emportement ? Parce que, sous couvert d'innovation, parfois de préoccupations vaguement écologiques, nos États, plus exactement nos « élites » gouvernementales et entrepreneuriales, s'apprêteraient à aggraver une situation déjà préoccupante. En effet, à lire Pitron et la plupart de ceux qu'il a interrogés, avec la 5G, c'est un saut dans l'inconnu que nous nous apprêtons à faire.

La réalité du virtuel. - Pour concrétiser ce grand remplacement-ci dont, cette fois, personne ne parle vraiment, il va falloir installer des antennes « mesurant quelques dizaines de centimètres », des « dispositifs lestés de métaux rares tels que le gallium et le scandium », qui « seront déployés tous les cent mètres environ, sur les arrêts de bus, les lampadaires ou encore les panneaux publicitaires ». Par ailleurs, « profiter de la 5G [nécessite] le plus souvent de changer de mobile ». En plus « de faire exploser notre consommation d'Internet et de données », étant entendu qu'« une nouvelle technologie n'est pas commercialisée dans le but de faire consommer moins mais toujours davantage ! ».

Nous nous en étions déjà fait l'écho dans ces colonnes à propos des cryptomonnaies (*Royaliste* n° 1218) – dont nous avons dit que, loin d'être purement virtuelles, celles-ci avaient un impact délétère réel sur l'environnement – la numérisation galopante du monde menacerait la pérennité de l'espèce humaine, voire des autres. Elle a, à tout le moins, contribué à des bouleversements inquiétants. Et pas seulement parce



Le journaliste Guillaume Pitron. Son enquête sur la réalité du numérique est plus qu'inquiétante.

qu'elle favorise des formes d'aliénation qui vont jusqu'à priver la vie humaine de son authenticité, selon un processus analysé dès 1967 par Guy Debord dans *La Société du spectacle*, un ouvrage qui a aussi bien inspiré la pratique (discutable) du « sorcier de l'Élysée » (le communicant Jacques Pilhan, selon François Bazin) que l'œuvre de l'écrivain Philippe Muray.

Internet ne transite pas par les airs mais des câbles sous-marins et des data centers titanesques, énergivores et calorifères

Si la numérisation du monde, que la pandémie de covid-19 « n'a fait qu'accélérer », doit être pensée, c'est parce que ses effets, s'ils demeurent relativement invisibles, sont aussi avérés que dévastateurs. Ce que souligne Pitron lorsqu'il écrit que « la croissance de l'industrie digitale s'apparente (...) à celle d'une forêt de séquoias ou à l'acidification des océans : elle a beau être réelle, elle reste insaisissable à l'œil nu. Or, ce qui ne se perçoit pas, ne se conçoit pas davantage ».

Des enjeux géostratégiques, politiques, philosophiques. - Comme les cryptomonnaies, dont il a permis l'existence, Internet a une réalité concrète. Contrairement à ce que croit la paradoxale « génération climat », « d'abord constituée de jeunes consommateurs drogués aux outils numériques », qui a plus que toute autre « recours aux sites d'e-commerce, à la réalité virtuelle et au gaming », les SMS, vidéos

et données numériques ne transitent pas par les airs, *via* des satellites géostationnaires... Mais par des câbles sous-marins, tapissant les fonds océaniques, passant par des *data centers* titanesques, aussi énergivores que calorifères, prolongés par d'autres câbles – terrestres cette fois-ci – ou des ondes, jusqu'à nos terminaux gorgés de métaux rares, difficilement recyclables et à l'obsolescence programmée (smartphones, tablettes, ordinateurs, etc.)... Des kilomètres de fibre optique qui, pour permettre « la guerre du divertissement » qui fait rage entre les nations et ces monstres au sens de Gramsci que constituent les GAFAM et BATX, sont déjà, comme l'a illustré le sectionnement d'un câble de télécommunication par la Russie lors de son invasion de la Crimée en 2014, des points stratégiques à protéger en cas de guerre tout court.

Cette réalité problématique du monde qu'a permise l'apparition du Web dans les années 1990, ou plus exactement sa « démocratisation », d'autres que Pitron s'y sont intéressés. C'est le cas de David Cormand, député européen EELV qu'on entend, hélas ! beaucoup moins que l'ineffable Sandrine Rousseau. C'est aussi le cas des rédacteurs de *La Décroissance, journal de la joie de vivre* dont les analyses ont le mérite d'être étayées et documentées. Tous ne posent pas, comme Pitron, la question du « gouvernement vert sombre », le régime fort et potentiellement amené à réduire (ou supprimer) certaines libertés au nom de « l'intérêt écologique » qu'appellent désormais de leurs vœux des scientifiques tels qu'Aurélien Barrau (*Le Point*, 17 juin 2019). En revanche, tous conviennent que des mesures sont à prendre, de préférence avant que notre planète ne devienne littéralement invivable. Parmi elles, la « déconnexion » des écrans au moins un jour par semaine, le recours au Wifi pour regarder une vidéo, une connexion à un site web sans passer par Google...

Pas sûr, toutefois, que de telles mesures suffisent. D'où, d'ailleurs, l'idée, de plus en plus en vogue, de recourir à une intelligence artificielle paramétrée de telle sorte que les activités des machines et des hommes reliées les unes aux autres par le canal du Web ne puissent plus menacer les grands équilibres écologiques nécessaires au maintien de la vie sur Terre. Idée qui pourrait tout simplement se solder, un peu comme dans le film *Terminator*, par une décision, de la part de cette intelligence artificielle, de... supprimer l'espèce humaine. Vous avez dit « terrifiant » ? C'est bien le mot qui convient. ■

SAMUEL BON.

► Guillaume Pitron, *L'Enfer numérique. Voyage au bout d'un Like*, Les Liens qui Libèrent, septembre 2021.

Quelques aspects de ce monde

La chaîne Netflix regorge de séries et de documentaires, qui sont peu connus du grand public et qui illustrent pourtant d'une façon parfaite les dérives du monde moderne. Deux exemples récents.

Suburra. – Cette série italienne, qui a démarré en 2017 et dont les derniers épisodes ont été diffusés début 2022, expose tout ce que l'Italie moderne offre comme problèmes. On y croise la mafia, la politique, le Vatican, la sexualité, la drogue, les Gitans, la musique, le foot et la beauté de Rome.

La volonté de puissance est le véritable thème de la série. Les luttes de pouvoir sont permanentes et se déclinent sous toutes les formes : de la séduction, de la violence, du sexe, de l'argent, de la corruption, de l'intimidation. Tous les travers humains sont explorés, exploités, décrits avec force mais aussi avec finesse et subtilité. La légendaire volubilité italienne se met au service d'une histoire dense, touffue mais finalement simple, que l'on peut facilement relier à Rome, à sa création et la lutte fratricide qui opposa Romulus et Rémus.

Il y a dans *Suburra* une sorte de lecture moderne de ce mythe avec trois « frères » que tout oppose et que leur désir de gloire et de pouvoir va détruire en même temps que le monde qui les entoure et qu'ils construisent. C'est parce que cette série est humaine, trop humaine qu'elle est attachante et captivante. C'est parce qu'elle expose la vie dans ses extrêmes,



dans ses exubérances italiennes qu'elle reste en tête comme une chanson napolitaine.

L'arnaqueur de Tinder. – À travers une sorte de reportage enquête, la réalisatrice Felicity Morris nous entraîne dans une histoire étrange mais pourtant bien réelle. Un homme se fait passer pour un millionnaire sur Tinder et séduit différentes femmes en construisant un système très largement inspiré de la pyramide de Ponzi : emprunter à l'une pour séduire l'autre. En donnant largement et même exclusivement la parole aux victimes, le film permet de don-

ner corps et vie à cette arnaque, à ces femmes qui se sont trompées et qui se retrouvent dans des situations financières parfois dramatiques.

L'une des particularités tient dans le fait que l'arnaqueur n'est jamais glorifié. Il est décrit, montré mais c'est bien la vision des victimes qui est mise en avant. Le cheminement exprime parfaitement sa manière de procéder mais également le ressenti des victimes. C'est de loin cet aspect qui est le plus intéressant dans la démarche du film. Les sentiments des victimes, au jour le jour, sont montrés, décrits et même disséqués.

Les ressorts de la manipulation apparaissent clairement et permettent de comprendre l'ignominie finale. Au-delà d'une possible critique des réseaux sociaux, c'est surtout le fait que chacun d'entre nous peut, à tout moment, tomber dans une histoire qui le dépasse et qui peut le détruire. C'est cette vulnérabilité-là qui est le véritable thème du film, notre propre faiblesse face à la vraie cruauté qui devient le pivot de ce reportage qui remplit totalement son rôle. ■

OMAR GOUSMI.

► *Suburra*, série italienne de Daniele Cesarano et Barbara Petronio, diffusée sur Netflix. Trois saisons (2017, 2019, 2020).

► *L'arnaqueur de Tinder*, documentaire britannique de Felicity Morris, diffusé à partir du 2 février 2022.

Bande dessinée

■ **Portrait en clair-obscur.** – « *Mitterrand est une arsouille* ». aurait dit le général de Gaulle. La BD de Patrick Rotman et Jeanne Puchol nuance-t-elle ce jugement sur celui que d'autres ont appelé affectueusement « Tonton » ou – moins gentiment – « le Sphinx » ?

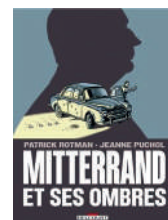
Une chose semble évidente : ce fêru de littérature avait médité le chapitre XV du livre le plus connu de Machiavel, selon lequel il est « nécessaire à un prince, s'il veut se maintenir, d'apprendre à pouvoir n'être pas bon, et d'en user et n'user pas selon la nécessité ».

Maintes fois ministre sous la IV^e République, et notamment de l'Intérieur et de la Justice, le Charentais apparaît, au travers des cases de cette bédé passionnante, comme un manœuvrier bien plus talentueux que le trouble Michel Debré, mais capable, aussi, de graves erreurs. Et qui, à force d'arrosar ses adversaires, finit par se retrouver lui-même éclaboussé par des affaires très louches qui ont aussi fait l'Histoire. S.B.

M. B.

► *Délicieux*, film d'Éric Besnard, avec Grégory Gadebois, Isabelle Carré, Guillaume de Tonquédec, 2021, 1 h 53 mn.

► Antoine de Baecque, *La France gastronome. Comment le restaurant est entré dans notre histoire*, Payot, 2019.



► Patrick Rotman et Jeanne Puchol, *Mitterrand et ses ombres*, Delcourt, avril 2021.

Gastronomie

■ **Délicieux.** – « Grâce à l'invention du restaurant en 1765, puis à son formidable essor sous la Révolution et au XIX^e siècle, plus personne n'ignore désormais que le Français aime manger, qu'il mange bien et qu'il sait en parler. » Dans *La France gastronome*, Antoine de Baecque retrace l'histoire toute parisienne des premiers restaurants. Ils ont permis la diffusion de la gastronomie française à l'ensemble des catégories sociales qui auparavant n'y avaient pas accès, puis au monde entier.

« Le restaurant traduit une évolution sociale [...] et politique, accentuée par la Révolution naissante et le départ en émigration



des grands nobles du royaume. Les principaux cuisiniers des princes quittent leur maître en fuite pour s'établir à leur propre compte en ouvrant leur établissement, ce qui assure le transfert du personnel culinaire, des recettes, des rites de nappe et de couverts, ou des premiers principes gastronomiques, depuis la table aristocratique à la table restauratrice. » Très vite les restaurateurs passent d'une présentation des plats en buffet à une présentation « à la russe », et à prix fixes connus à l'avance, détaillés sur une carte.

Le film *Délicieux*, d'Éric Besnard, s'il ne plante pas le décor à Paris pour sa fiction, constitue une belle illustration de cette période. Pierre Manceron (Grégory Gadebois), cuisinier talentueux, est renvoyé par son maître pour une audace culinaire malheureuse. Il

s'en retourne dans l'ancien relais de poste de son défunt père, où il reprend peu à peu goût à la pratique de son art grâce à une apprentie inattendue aussi tenace que mystérieuse. Le spectateur hume l'air ambiant de la période prérévolutionnaire et des changements qui se préparent, notamment en cuisine. Une mise en images appétissante sur « le moment où la cuisine est devenue un trait spécifique de l'identité française ». ■

Élisabeth II : la régence plutôt que l'abdication

En déléguant, pour des raisons de santé, au prince Charles le soin de prononcer le discours du trône, la souveraine choisit pour le moment la voie d'une « régence au coup par coup ».

Pour l'ouverture solennelle de la session parlementaire, au Palais de Westminster, le 10 mai 2022, la reine Élisabeth II, pour la première fois de son règne, a fait usage de l'article 6 de la loi de 1937 sur la régence (Regency Act), prévoyant que par lettre patente (écrit royal certifié qui régit différentes règles liées à la Couronne), et en l'absence ou par manquement du souverain, celui-ci puisse déléguer ses prérogatives à ses conseillers d'État, pour assurer la continuité de l'État.

Les conseillers d'État sont *a minima* et de manière automatique, les quatre premières personnes majeures dans l'ordre de succession au trône, ainsi que l'époux ou l'épouse du souverain, à savoir actuellement : le prince Charles, son fils le prince William, son frère le prince Harry et le frère du prince de Galles, le prince Andrew, ainsi que la duchesse de Cornouailles, Camilla. Il faut également observer que le *Regency Act* du 19 novembre 1953 est venu préciser que « *s'il apparaît au Souverain qu'un conseiller éligible est absent du Royaume-Uni ou a l'intention de s'absenter pendant toute une partie de la période de la délégation, des lettres patentes peuvent prévoir l'exclusion de cette personne* ». À titre informel, le prince Harry, toujours domicilié au Royaume-Uni, mais non présent sur le territoire, pourrait donc être exclu par la reine, le cas échéant, de ces obligations.

À ce stade, une simple délégation. - Ainsi, par lettre patente du 9 mai 2022, la reine délègue à ses deux premiers conseillers d'État : le prince Charles et son fils le prince William, ainsi qu'à la duchesse de Cornouailles son pouvoir d'ouvrir la session du Parlement et celui, pour le prince Charles, de prononcer le discours du trône.

En effet, depuis la mort de son époux, le duc d'Édimbourg, il y a un an, la reine qui a contracté entre-temps la covid 19, a vu sa mobilité réduite et de fait, son activité en tant que souveraine. Depuis quelque temps, Élisabeth II associe de plus en plus l'héritier du trône aux affaires du royaume et comme futur chef du Commonwealth. Le prince Charles la représente en effet de plus en plus dans divers engagements officiels, et a également accès aux fameuses boîtes rouges (« *red boxes* ») transmises par le



Élisabeth II. L'abdication n'est visiblement pas dans ses intentions.

gouvernement et contenant quotidiennement tous les documents officiels les plus importants de l'État permettant au monarque d'être informé et dont certains nécessitent sa signature pour être exécutés.

Il n'est pas dans la tradition britannique que les rois ou reines abdiquent

Bien entendu, cette signature continue d'appartenir à la reine seule, en tant que chef d'État, tout comme lui incombent les audiences hebdomadaires du mercredi avec son Premier ministre, où s'entretenant des affaires du royaume, elle exerce son influence et joue son rôle d'arbitre.

Lors de ses 21 ans, en Afrique du Sud, au Cap, le 21 avril 1947, la future Élisabeth II prononçait son premier discours de princesse héritière par ces mots : « *Je déclare devant vous tous que toute ma vie, qu'elle soit longue ou courte, sera dédiée à votre service et au service de notre grande famille du Commonwealth, empire auquel nous appartenons tous* ». Depuis ce moment, elle n'a cessé de tenir cet engagement.

Par ailleurs, contrairement à certains anciens monarques parlementaires en Europe (Juan Carlos en Espagne, Albert II en Belgique, Béatrix I^{re} aux Pays-Bas), il n'est pas dans la tradition britannique que les rois ou reines abdiquent. La renonciation au trône d'Édouard VIII (l'oncle d'Élisabeth II), pour des raisons sentimentales (projet de mariage du roi avec une Américaine divorcée, Wallis Simpson), fut, à ce titre, vécue pour l'époque, comme un scandale et une épreuve familiale ; le roi préférerait renoncer plutôt que de courir le risque de devoir abdiquer après son couronnement.

L'abdication, contraire à la tradition, s'explique en effet pour plusieurs raisons : Tout d'abord la reine ou le roi, en Angleterre, règne dès la mort de son prédécesseur, selon la formule « *le Roi est mort, vive le Roi !* », et avant même qu'ils ne soient couronnés, car le trône ne peut être vacant (contrairement à ce qui peut se produire en Belgique, par exemple). Ainsi, il peut se passer de longs mois entre l'avènement du nouveau souverain, à savoir sa prise de pouvoir, et son couronnement.

En outre, contrairement aux autres monarchies royales européennes, la monarchie britannique se distingue par la cérémonie du couronnement, revêtant le caractère de sacre, où le souverain est oint (comme autrefois les rois de France) par l'archevêque de Canterbury, tout en devenant le chef de l'Église anglicane. Cet événement, à caractère religieux, est non seulement une reconnaissance officielle de la légitimité du souverain, acclamé par la nation, mais aussi un engagement officiel de celui-ci, pour l'accomplissement de ses devoirs envers le peuple, devant Dieu, l'Église anglicane et la nation (et au-delà même, devant les nations dans le monde, dont elle ou il, est également le souverain).

Il est donc compréhensible que cette promesse faite solennellement devant le monde entier, ne soit pas compatible avec une abdication qui, en quelque sorte, romprait ce serment.

Ainsi, Élisabeth II, à la fin de son règne opte pour les délégations utiles plutôt que pour une abdication, en attendant les festivités de son jubilé de platine, du 2 au 5 juin 2022 (70 ans de règne, un record). ■

DENIS CRIBIER.

Brèves royales

■ **22 avril – Oyo (Nigeria)**, décès de l'Alaafin, Oba Lamidi Adeyemi III, âgé de 84 ans, sur le trône depuis 1970. Les deux autres rois de cet État du sud-ouest du Nigeria, le Soun d'Ogbomoso et l'Olubadan d'Ibadan, étaient décédés le 12 décembre et le 2 janvier dernier, à 95 et 93 ans. Leur succession constitue donc un enjeu capital pour l'avenir de la royauté en pays Yorouba, mélange de tradition et de modernité. Bien qu'ayant été dépouillés de leurs fonctions judiciaires et que leur rôle de gardiens des terres soit contesté, les rois traditionnels yorouba ont conservé une magistrature morale inégalée et une autorité symbolique qui ont traversé les périodes de régimes militaires. Un décret de 1931 reconnaissait 54 Obas, qualifiés à l'époque coloniale de « *grands chefs* ». Ils ont recouvré l'appellation de « *rois* » à l'indépendance où plusieurs avaient joué un rôle crucial. Celui d'Oyo est considéré comme le second plus important après l'Ooni d'Ife.

■ **10 mai – Londres**, ouverture de la session parlementaire par le prince Charles accompagné du prince William. C'est la première fois qu'Élisabeth II, âgée de 96 ans et souffrant de problèmes de mobilité, a dû renoncer à cette attribution constitutionnelle (à part 1959 et 1963 pour cause de grossesse). Les deux princes ont été désignés par lettres patentes et pour cette seule occasion, ce qui démentait l'idée d'une « *régence* » répandue dans les médias. La dernière « *régence* » date de 1811-1820, le roi George III ayant montré des signes de démence. La loi en vigueur sur la régence est celle de 1937, liée à l'abdication d'Édouard VIII.

■ **13 mai – Abou Dhabi**, décès de l'émir, le cheikh Khalifa ben Zayed al Nahyan, 73 ans, à la tête des Émirats arabes unis depuis 2004. Le prince héritier, son demi-frère Mohamed ben Zayed, 61 ans, qui exerçait le pouvoir *de facto* depuis 2014, lui succède.

■ **Du 17 au 19 mai – Ottawa**, tournée du prince Charles et de son épouse au Canada dans le cadre des célébrations du Jubilé de platine. Après les deux tournées difficiles de son fils et de son frère aux Caraïbes, l'avenir du Commonwealth continue d'interroger : « *Charles et Camilla peuvent-ils sauver le Commonwealth ?* » (*The Telegraph*, 7 mai).

MARIE-JO YORK.

La Nouvelle Action royaliste

Notre souscription 2022

Comme chaque année à pareille époque, nous nous tournons vers vous pour faire appel à votre générosité. Le compte de résultat de la NAR pour l'exercice 2021 – adopté lors de notre congrès de mars – laisse apparaître un déficit de 5 800 euros. Sans votre contribution, il aurait été supérieur à 15 000 euros. C'est dire à quel point nous avons besoin de vous !

Ce déficit s'explique en grande partie par la concrétisation de nos projets de rénovation du journal, notamment sa fabrication. Depuis la rentrée, il est en effet imprimé en offset et sa qualité s'en ressent ; il est, en outre, diffusé par un routeur, ce qui permet à nos abonnés de le recevoir plus tôt dans la semaine. Il s'explique également par l'impression à 5 000 exemplaires du numéro spécial consacré au 50^e anniversaire de notre mouvement publié en couleur et sur 24 pages. Il s'explique, enfin, par l'augmentation des prix du papier et de la diffusion postale. Or, dans le même temps, les tarifs de nos abonnements n'ont pas augmenté depuis très (trop ?) longtemps, et cela, grâce à vous.

La souscription de 2021 nous a permis de réaliser les investissements en matériel informatique pour diffuser par internet nos Mercredis de la NAR et les ouvrir à un plus large public (notre chaîne Youtube vient de passer les 2 000 abonnés). Mais, dans ce domaine en constante évolution, nous devons poursuivre nos efforts. Cela représente un coût non négligeable que nous assumons grâce à notre trésorerie. Le temps dégagé nous permet de nous consacrer à d'autres tâches, au service du développement de la NAR. Ainsi prévoyons-nous d'organiser en septembre une réunion de rentrée à Rennes et, en cas de succès, nous envisageons d'autres rencontres régionales du même type dans l'année.

Nous estimons que le budget nécessaire pour combler ce déficit et mener à bien tous ces projets s'élève à **12 000 euros**. Nous ne pouvons compter que sur vous, certains que vous répondrez positivement à notre appel.

Pour souscrire, il vous suffit de nous adresser un chèque à l'ordre de « *NAR* », en précisant « *pour la souscription* ». Il est aussi possible de souscrire en ligne sur notre site <http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>.

Communiqué

Communiqué de la NAR du 23 mai 2022.

■ **Un gouvernement pour rien.** - La guerre russo-ukrainienne, les pénuries de produits et de matériaux, la sécheresse qui est l'un des effets du réchauffement climatique, le retour de l'inflation et la menace de crise financière soulignent et aggravent les effets des choix effectués par la gouvernance oligarchique : alignement diplomatique, affaiblissement militaire, abandons de souveraineté, désindustrialisation, privatisation de l'État.

La conjonction des crises, en Europe et dans le monde, exigeait un gouvernement capable de mobiliser la nation pour la reconquête de son indépendance et pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de développement.

Le nouveau gouvernement écarte manifestement cette perspective. Nous restons dans le schéma d'une présidence autocratique entourée d'une équipe de gestionnaires composée au vu de la conjoncture politique et des clientèles à appâter. Élisabeth Borne n'a pas été nommée pour déterminer et conduire la politique de la nation, mais pour contrôler l'administration. Pap N'Diaye a été choisi pour attirer la gauche indigéniste, et Damien Abad pour récupérer des voix de droite. L'ensemble obéira aux injonctions de la Commission et de la Banque centrale européennes.

Il n'y a rien à espérer d'un tel assemblage.

Mercredis de la NAR

Nos conférences se tiennent de 20h00 à 22h00 à la fois dans **nos locaux à nouveau ouverts au public** et sous forme de visioconférence. Pour suivre ces conférences, il suffit d'adresser un mail à : lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr. Vous recevrez chaque semaine une invitation par voie électronique avec un lien de connexion et vous pourrez suivre la conférence en direct et poser par écrit vos questions à notre invité.

Mercredi 25 mai

Laurent Joly

Pour son livre : *Éric Zemmour : la falsification de l'histoire*.

Mercredi 1^{er} juin

Emmanuel Todd

Une esquisse de l'histoire des femmes.

Royaliste

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.
CPPAP n° 0324 D 84801 jusqu'au 31/03/24.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (20 €) ☐ SIX MOIS (30 €) ☐ UN AN (50 €) ☐ UN AN SOUTIEN (120 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (40 €) ☐ UN AN SOUTIEN (50 €)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boite 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.



Par Bertrand Renouvin

Une autre Europe ?

A l'occasion de la conférence sur l'avenir de l'Europe, Emmanuel Macron a prononcé, le 9 mai à Strasbourg, un discours manifestement destiné à faire date dans l'histoire de la « construction européenne ». Or il s'agit d'un acte manqué, lourd d'ambiguïtés et d'énigmes recouvertes d'un épais voile d'illusions.

La première ambiguïté tient au statut du locuteur. Est-ce le président du Conseil européen qui parle, où le président de la République française ? On trouve dans le texte des conclusions qui portent sur un travail collectif, mais aussi des idées et des propositions personnelles, avec des allusions typiques à la prétendue « souveraineté européenne ».

La seconde ambiguïté tient à la perspective de sortie du conflit russo-ukrainien. Est-ce le président du Conseil européen qui affirme la nécessité de « faire cesser cette guerre au plus vite » et qui dit qu'il faut être à côté de l'Ukraine pour « obtenir un cessez-le-feu » et préparer le retour à la paix sans « jamais céder à la tentation ni de l'humiliation, ni de l'esprit de revanche » ? Il semble plutôt que c'est un chef d'État qui délivre ses messages diplomatiques, contre les positions maximalistes des États-Unis et de certains États membres de l'Union européenne.

Cette approche complexe de la guerre en cours a été suivie d'une ode à l'Union européenne, qui allierait la solidarité, l'efficacité, la démocratie, l'indépendance et l'ouverture au monde. Solidarité ? L'Allemagne qui a décidé d'abandonner le nucléaire sans consulter personne vient de s'opposer à l'inscription de l'énergie nucléaire dans la taxonomie verte en opposition à la position française. Démocratie ? À quelques semaines de l'anniversaire du référendum du 29 mai 2005, l'invocation démocratique n'est rien d'autre qu'une inconsciente provocation.

La longue exaltation d'une efficacité affectée de difficultés surmontables relève, quant à elle, de l'auto-intoxication : depuis trente ans, l'Union européenne s'est enfermée dans des contradictions dont nous n'avons cessé de souligner la violence.

Violence de l'idéologie post-étatique et post-nationale que la bureaucratie bruxelloise a voulu imposer aux pays libérés du soviétisme, alors qu'ils souhaitaient avant tout devenir ou redevenir des États et cultiver le sentiment d'appartenance nationale.

Violence des thérapies de choc, du marché unique ultra-concurrentiel et de la libre circulation des capitaux, qui allaient à l'encontre des objectifs de reconstruction économique et sociale de l'Est européen. L'Allemagne s'est avant tout préoccupée d'exploiter son *hinterland* polonais, tchèque et slovaque pour livrer à ses partenaires de l'Ouest une concurrence déloyale

aggravée par la « monnaie unique ». De manière plus générale, les mécanismes de l'Union européenne et les crises qu'elle engendrait ont provoqué l'exode massif de Grecs, d'Espagnols, de Portugais, de Baltes, et des populations habitant les périphéries balkaniques et ukrainiennes.

Violence du prétendu modèle de démocratie libérale dont se glorifie une Union qui empile des organes anti-démocratiques – la Banque centrale européenne, l'Eurogroupe, la Cour de Justice de l'Union européenne – et des « institutions » qui ne respectent pas le principe de la séparation des pouvoirs – ainsi la Commission européenne qui mêle des fonctions exécutives et législatives. Un empire des normes s'est constitué, hors du contrôle des peuples et des assemblées. Son idéologie néolibérale, sa monnaie-carcen, ses réseaux bureaucratiques, ses liens avec les groupes de pression et les puissances financières composent un système rigoureusement antipolitique, à l'opposé de ce qui définit la civilisation européenne.

Indifférents à ces contradictions, Emmanuel Macron souligne seulement la lenteur et la complexité du processus d'intégration à l'Union européenne. Pour associer l'Ukraine et pour retrouver un lien avec la Grande-Bretagne, il propose une nouvelle organisation politique dans le souvenir du projet de Confédération européenne lancé en 1989 par François Mitterrand. Il s'agirait de « rassembler notre Europe dans la vérité de sa géographie, sur l'assise de ses valeurs démocratiques, avec la volonté de préserver l'unité de notre continent et en conservant la force et l'ambition de notre intégration ».

On discerne une ambition gaullienne mais le propos pêche par son flou et son irréalisme. Emmanuel Macron évite de dire qu'une organisation continentale de l'Europe implique nécessairement la Russie et la Turquie, ce qui suppose la réunion préalable d'une conférence sur la paix et la sécurité en Europe, en vue d'un traité garantissant l'équilibre dans le respect des souverainetés étatiques. Il veut surtout ne pas voir que le projet confédéral de 1989 se heurtait déjà à l'existence d'une Union structurée par les traités. L'organisation envisagée par Emmanuel Macron ajouterait une structure « politique » à un empilage de structures juridiques et monétaires, formelles et informelles, qui se sont placées sous l'égide de l'Otan.

L'organisation politique du continent européen sous forme confédérale est indispensable. Elle ne peut venir qu'après la dissolution de l'Union européenne, afin de transcender son échec. ■

Sommaire

Page 2 – L'inflation dans la lutte des classes. – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – Droite : vers la rénovation ? – L'Écho du net.

Page 4 – La vente du Red Star. – La quinzaine sociale.

Page 5 – Sécheresse – Brèves agricoles.

Page 6 – Coup de semonce contre Boris Johnson. – Voix étrangères. – Les faits majeurs.

Page 7 – Les élections australiennes et la Chine.

Pages 8-9 – Laïcité : le principe, l'histoire et l'esprit.

Page 10 – Vers une consulto-cratie. – Diplomatie.

Page 11 – La Guerre de Céline.

Page 12 – *L'Enfer numérique* selon Guillaume Pitron.

Page 13 – Séries et documentaires. – *Délicieux*. – Mitterrand et ses ombres.

Page 14 – Monarchie britannique : Élisabeth II, la régence plutôt que l'abdication.

Page 15 – Le mouvement royaliste.

Page 16 – Éditorial : Une autre Europe ?